

2KMP2A

Société à Responsabilité limitée

Au capital de 1000 €

Siège social : **Chemin de la Roseraie – Parc Saint Julien – Le Chalet – Local R7 – 66000 PERPIGNAN,**
RCS Perpignan 990 039 034

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 21/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt et un avril à 10h00, au siège social **Chemin de la Roseraie – Parc Saint Julien – Le Chalet – Local R7 – 66000 PERPIGNAN,**

Les associés de la société **2KMP2A** se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation régulière.

SONT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

- Monsieur **MENCHON Kévin**, titulaire de 25 parts sociales
- Monsieur **BARRAGAN Philippe**, titulaire de 35 parts sociales
- Madame **RUIZ-BARRAGAN Maïlys**, titulaire de 5 parts sociales
- Madame **HERNANDEZ ORTIZ épouse NAVARRO Katia**, titulaire de 5 parts sociales
- Madame **YON HERNANDEZ Anyelin**, titulaire de 5 parts sociales

Soit **75 parts sociales**, représentant la majorité du capital social.

PRÉSIDENCE – SECRÉTARIAT

L'assemblée est présidée par **Monsieur Philippe Barragan**, cogérant.

Le président désigne **Monsieur Kévin Menchon** comme secrétaire de séance.

P.S

un

KHO
Hernandez

ORDRE DU JOUR

1. Démission de Madame Alix Ferrero de ses fonctions de cogérante
2. Modification corrélatrice des statuts
3. Pouvoirs à donner

DÉLIBÉRATIONS

Première résolution – Démission de Madame Alix Ferrero de ses fonctions de cogérante

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Alix Ferrero de ses fonctions de cogérante de la société, avec effet au 09 avril 2026, et lui donne quitus entier et sans réserve pour l'exécution de son mandat.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution – Modification des statuts

En conséquence des décisions précédentes, l'assemblée décide de modifier l'article des statuts relatif à la gérance.

P.S. K.M. K.H.O.

Troisième résolution – Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt, publicité et inscription modificative au RCS.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

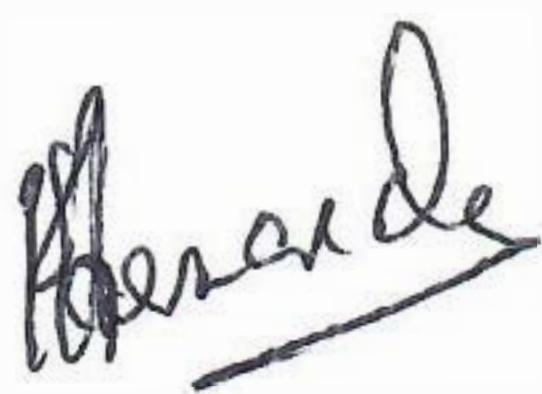
CLÔTURE DE SÉANCE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Perpignan, le

21/04/2026

Signatures des associés :

 Bernard



